PROGRAMME DE FORMATION

Maintien des capacités cognitives en navigation nocturne

Navigation de nuit et conscience situationnelle

Parcours OLM

Navigation et Facteurs Humains en Environnement Dégradé

Développer son adaptabilité et maintenir ses facultés cognitives en environnement maritime exigeant

Objectif général

Développer sa capacité à naviguer de nuit en conservant une vision globale de la situation malgré la réduction des repères visuels.

Durée	4 heures embarquées
Lieu	Concarneau / Archipel des Glénan
Effectif	1 à 3 stagiaires
Prérequis	Permis bateau plaisance option côtière ou titre reconnu équivalent
Livrables	Attestation de réalisation + synthèse individuelle de progression

Article L.6353-8 du Code du travail
Agrément DML du Finistère n° 029092 ~ 029115 ~ 029116 ~ 029132 ~ 029146 ~ 029158
SIRET 792 563 025 00024 ~ Code NAF 8553Z ~ N° de déclaration d'activité 53290981929 ~ N° Qualiopi 02526

1. Objectifs de la formation

Le Module 4 est un module d'approfondissement consacré à la navigation nocturne. Il peut être suivi indépendamment ou intégré dans un parcours progressif de développement des compétences du navigateur. La navigation nocturne réduit fortement la quantité, la qualité et la fiabilité des informations disponibles. Cette diminution des repères augmente la charge cognitive et impose au navigateur de reconstruire en permanence sa représentation mentale de la situation en croisant l'observation extérieure, le balisage, la cartographie et l'électronique de bord. Cette formation permet de développer la prise d'information, l'orientation, l'anticipation et la prise de décision lorsque l'obscurité modifie la perception de l'environnement maritime.

Objectif général

Développer sa capacité à maintenir une navigation sûre lorsque l'obscurité réduit la quantité et la qualité des informations disponibles.

Objectifs opérationnels :

- Comprendre les particularités de la navigation nocturne : Identifier les effets de l'obscurité sur la perception, l'orientation et la prise d'information.
- Développer sa conscience situationnelle : Recueillir, hiérarchiser et actualiser en permanence les informations utiles malgré la réduction des repères visuels.
- Utiliser les ressources disponibles : Exploiter de manière complémentaire l'observation extérieure, le balisage, la cartographie et l'électronique de bord.
- Maintenir des marges de sécurité adaptées : Adapter sa navigation afin de préserver des marges compatibles avec l'environnement rencontré.
- Maintenir une prise de décision fiable : décider malgré des informations incomplètes, ambiguës ou évolutives.

2. Prérequis

Pour les mises en situation embarquées, le stagiaire doit être titulaire du permis bateau plaisance option côtière ou d'un titre reconnu équivalent. Il doit disposer d'une aptitude physique compatible avec une activité embarquée et respecter strictement les consignes de sécurité données par le formateur.

3. Public concerné

- Plaisanciers souhaitant perfectionner leur navigation.
- Navigateurs souhaitant mieux comprendre leurs réactions face au stress et à la charge mentale.
- Chefs d'entreprise, cadres, managers ou professionnels confrontés à la décision sous tension.
- Professionnels du nautisme ou personnes souhaitant développer leur stabilité décisionnelle dans un environnement maritime exigeant.
- Toute personne souhaitant progresser dans la prise d'information, l'anticipation, l'orientation et la conduite d'un bateau à moteur.

4. Durée, date et lieu de la formation

Durée totale : 4 heures. Les horaires sont adaptés selon la saisonnalité (heure du coucher du soleil) au départ de Concarneau. La date du stage est définie au cas par cas par l'organisme de formation, selon les paramètres météo, la disponibilité du bateau et du stagiaire. La sortie embarquée peut être reportée ou adaptée si les conditions ne permettent pas d'assurer la sécurité ou l'intérêt pédagogique de la formation.

5. Equipe pédagogique

Formation assurée par Olivier CONSORTI, autorisé à enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur, agréé par la DML du Finistère, et par Marc Corbel, formateur spécialisé dans la gestion du stress.

6. Méthodes pédagogiques

La formation alterne apports pédagogiques contextualisés, échanges dirigés, auto-évaluation, mises en situation embarquées et débriefings structurés. La progression pédagogique vise à passer de la compréhension des mécanismes humains à leur observation en situation réelle de navigation.

Méthodes utilisées :

- Apports théoriques sur le stress, la charge mentale, les facteurs humains et la conscience situationnelle.
- Exercices de reconnaissance des feux, des alignements lumineux et des repères nocturnes.
- Auto-évaluation initiale du stagiaire.
- Exercices de perception, d'attention, de prise d'information et de hiérarchisation des priorités.
- Mise en pratique progressive à bord.
- Navigation de précision dans l'archipel des Glénan.
- Exercices d'adaptation à l'évolution de la situation, respect permanent des marges de sécurité.
- Débriefings structurés après les exercices.
- Transposition des apprentissages aux situations professionnelles : prise d'information en environnement dégradé, gestion de la charge mentale, hiérarchisation des informations et maintien d'une prise de décision fiable malgré des informations incomplètes, ambiguës ou évolutives.

Débriefing structuré

Chaque débriefing porte notamment sur les informations perçues, les informations non détectées, les décisions prises, les effets du stress ou de la charge mentale, les marges de sécurité conservées et les axes de progression individualisés.

Compétences travaillées

- Conscience situationnelle
- Facteurs humains
- Charge mentale
- Adaptabilité
- Prise de décision avec marges de sécurité

7. Moyens pédagogiques

La formation s'appuie sur :

- Des exercices dirigés.
- Un semi-rigide de formation conforme aux exigences réglementaires.
- Une électronique de bord permettant le travail de navigation, de positionnement et de prise d'information.
- Des mises en situation dans l'archipel des Glénan.

Bateau utilisé :

- Semi-rigide : Ribcraft 6.40.
- Motorisation : Mercury ProXS 200 cv V8.
- Électronique : 2 GPS Garmin 1223 / VHF fixe et portable / compas gyroscopique (route fond/surface).
- Sièges jockeys amortis : Shoxs 5005/5705.
- Équipements de sécurité conformes à la réglementation.

8. Évaluation

L'évaluation est réalisée tout au long de la formation. Elle ne vise pas uniquement la réussite technique d'une manœuvre, mais l'observation de la progression du stagiaire dans sa prise d'information, son anticipation, sa gestion de la charge mentale et sa capacité à maintenir des marges de sécurité.

Modalités et critères observés :

- Positionnement d'entrée.
- Observation du stagiaire en situation.
- Qualité de la prise d'information et de la hiérarchisation des priorités.
- Capacité d'anticipation des risques.
- Gestion de la charge mentale et des réactions au stress.
- Adaptation à l'évolution de la situation maritime.
- Maintien des marges de sécurité définies par le formateur.
- Capacité à verbaliser son analyse, ses décisions et ses axes de progression lors des débriefings.

9. Livrables

Cette formation donne lieu à la remise d'une attestation de réalisation et d'une synthèse individuelle de progression. Elle ne délivre pas de permis, titre professionnel, diplôme ou qualification réglementaire complémentaire.

10. Programme de la formation

- Navigation nocturne :
  - Préparation et conduite d'une navigation nocturne.
  - Identification et exploitation des repères utilisables de nuit.
  - Utilisation combinée du balisage, de la cartographie et de l'électronique de bord.
  - Adaptation de la vitesse.
  - Utilisation de la vision périphérique.
  - Lecture des feux.
  - Estimation des distances de nuit.
  - Anticipation des croisements.
- Facteurs humains et conscience situationnelle :
  - Maintien de la conscience situationnelle et de l'anticipation.
  - Effets physiologiques de l'obscurité.
  - Réduction du champ attentionnel.
  - Biais liés aux illusions visuelles.
  - Gestion du risque de confiance excessive dans l'électronique.
  - Maintien d'une représentation mentale cohérente malgré la réduction des repères.
  - Prise de décision malgré une information incomplète ou incertaine.
  - Gestion d'un événement imprévu en environnement nocturne.
- Débriefing et retour d'expérience :
  - Débriefings structurés centrés sur les facteurs humains et la prise de décision.

11. Effectif

De 1 à 3 stagiaires par session, selon les conditions météo, le niveau des participants et les contraintes de sécurité embarquée.

12. Obligations

Les stagiaires en perfectionnement ne peuvent pas embarquer avec les candidats en formation permis bateau. Le stagiaire doit porter une tenue adaptée à l'activité embarquée :

- Équipement individuel de flottabilité.
- Vêtements adaptés au froid, au vent et aux projections d'eau.

Le stagiaire doit présenter physiquement son permis bateau original en début de stage pour vérification administrative.

13. Tenue

Prévoir une tenue adaptée au vu de l'activité :

- Risque d'être mouillé lors du passage de vagues ou en raison des embruns : pantalon de ciré, veste de quart, bottes.
- La vitesse, le vent apparent, l'humidité et les embruns peuvent accentuer fortement la sensation de froid : prévoir gants, bonnet, tour de cou et vêtements adaptés.
- Protection contre le soleil : crème, lunettes de soleil, casquette.
- Tenue de rechange pour l'après formation.

14. Accessibilité au public en situation de handicap

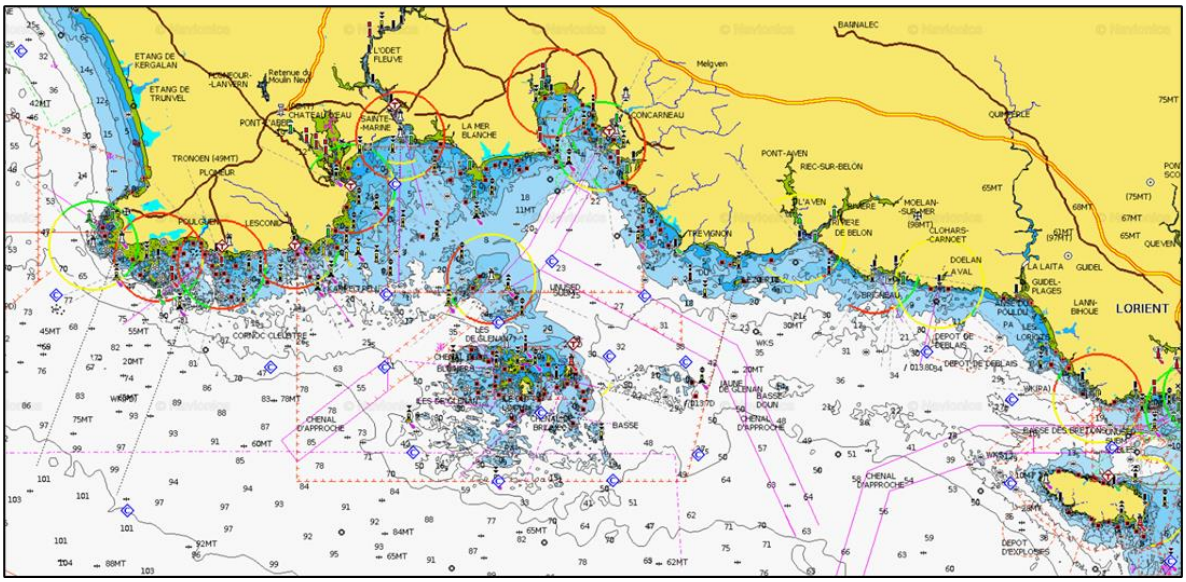
En raison du caractère embarqué de la formation, des contraintes de mobilité à bord et de l'exposition possible au froid, aux embruns et aux mouvements du bateau, chaque demande d'adaptation fait l'objet d'une analyse individualisée préalable. Le stagiaire est invité à contacter OLM PERFECTIONNEMENT MER FORMÉE avant toute inscription afin d'évaluer la faisabilité de l'accueil et les adaptations possibles.

15. Tarif

Selon grille tarifaire en vigueur ou devis personnalisé remis avant inscription. Les modalités de règlement, d'annulation, de report météo, d'abandon ou de cessation anticipée sont précisées dans les conditions générales de vente ou le contrat de formation.

16. Terrain d'application du module

Les exercices sont réalisés dans une zone permettant une augmentation progressive de la difficulté tout en conservant des marges de sécurité compatibles avec une navigation nocturne.



Concarneau / Archipel des Glénan (29 Finistère)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Parcours OLM - Navigation et Facteurs Humains en Environnement Dégradé

Articles L.6352-3 à L.6352-5 et R.6352-1 à R.6352-2 du Code du travail.

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes applicables aux stagiaires pendant toute la durée de la formation. Il précise notamment les mesures applicables en matière de santé, de sécurité, de discipline, ainsi que les droits et obligations des stagiaires.

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières données par l'organisme de formation, le formateur ou toute personne responsable de l'encadrement.

Lorsque la formation se déroule dans des locaux ou établissements déjà dotés d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables sont celles de cet établissement, complétées par les consignes spécifiques liées à l'activité embarquée.

1. Personnes concernées

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par OLM PERFECTIONNEMENT MER FORMÉE, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par l'organisme.

2. Lieu de formation

Les dispositions du présent règlement sont applicables dans les locaux utilisés pour la formation, à bord du bateau, dans les véhicules ou dans tout autre lieu mobilisé par l'organisme dans le cadre de l'action de formation.

3. Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et les plans de localisation des extincteurs et issues de secours applicables dans les locaux de formation doivent être respectés par les stagiaires.

4. Sécurité liée à l'activité embarquée

Le stagiaire doit respecter strictement les consignes de sécurité données par le formateur. Le port des équipements individuels de sécurité demandés est obligatoire. Le formateur peut modifier, interrompre ou annuler une séquence embarquée si les conditions de sécurité, météo, état de mer, niveau de fatigue ou comportement du stagiaire l'exigent.

5. Tenue et comportement

Les stagiaires doivent se présenter en tenue adaptée à l'activité et adopter un comportement respectueux à l'égard de toute personne présente. Les téléphones portables doivent être éteints ou utilisés uniquement sur autorisation du formateur lorsque la situation pédagogique ou la sécurité le permet.

6. Horaires des formations

Les horaires sont portés à la connaissance des stagiaires par mail, SMS ou tout autre moyen adapté. L'organisme se réserve le droit de modifier les horaires en fonction des nécessités pédagogiques, de sécurité, de météo ou d'organisation. En cas d'absence ou de retard, le stagiaire doit avertir le responsable de l'organisme dès que possible.

7. Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié. Le matériel pédagogique, nautique, électronique ou de sécurité doit être utilisé conformément à sa destination et aux consignes du formateur.

8. Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions est protégée au titre des droits d'auteur. Elle ne peut être utilisée que pour un usage personnel. Sauf autorisation expresse, il est interdit d'enregistrer, filmer ou diffuser les séquences de formation.

9. Accident ou incident

Tout accident, incident, malaise ou situation présentant un risque doit être immédiatement déclaré au formateur ou au responsable de l'organisme. Les déclarations nécessaires sont effectuées conformément aux obligations applicables.

10. Assiduité

L'assiduité des stagiaires est exigible. Elle est contrôlée par une feuille d'émargement mentionnant les dates et horaires de présence.

11. Discipline et sanctions

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Tout manquement au présent règlement peut donner lieu, selon sa nature et sa gravité, à un avertissement oral, un avertissement écrit, une suspension provisoire ou une exclusion définitive.

12. Motifs d'exclusion

Le responsable de l'organisme peut décider d'exclure un stagiaire à tout moment de la formation pour l'un des motifs suivants : comportement empêchant la réalisation du travail de formation, non-respect des consignes de sécurité, inaptitude manifeste à suivre la formation, consommation d'alcool ou de stupéfiants, mise en danger de soi-même ou d'autrui, non-respect du présent règlement intérieur.